

Samedi 21 juin 2025

Fête Champêtre 2025 autour de la Broche

Salle des Fêtes des Pradeaux

Rendez-vous à 12h00

Pour terminer la saison nous vous proposons de nous retrouver dans la salle des fêtes de la commune Des Pradeaux

Vous passerez un moment que nous souhaitons convivial.

Au programme :

Apéritif de bienvenue avec amuse-bouche.

Jambon de porcelet à la broche avec pommes de terre grenaille

Un délice à ne pas manquer !

Une tarte maison.



*Durant le repas et après,
l'ambiance musicale*

inspirée de la fête de la musique sera animée par le Groupe

« Lady Rose »

***Jeux et activités* !**

**N'oubliez pas vos boules,

vos chapeaux de paille et

votre bonne humeur !



****Rejoignez-nous pour une journée inoubliable à la campagne ****



Les conjoints ou amis, dans la mesure des places disponibles, pourront venir découvrir notre association.

Pour des questions de capacité de salle, nous limitons les inscriptions à 120 personnes

Tarif par personne		Inscription
Adhérent	20,00 €	20 €
Accompagnant	30,00 €	30 €
Inscription avant le :		31/05/2025
<i>Pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si le nombre d'inscrits était inférieur à 30, l'association se réserve le droit d'annuler cette journée.</i>		
Extrait du règlement Intérieur		
<p>Inscriptions : Les inscriptions sont enregistrées au cours des permanences du samedi. La carte IATL est obligatoire. Il sera demandé un supplément 25 € à la 1^{ère} sortie d'un non adhérent. L'inscription sera définitive après le versement d'un acompte par personne inscrite. Le montant de cet acompte est indiqué sur la fiche d'annonce de la sortie.* En cas d'inscription faite après la date limite, le règlement de l'acompte plus les acomptes intermédiaires (s'il y a lieu) sera dû à l'inscription. Les horaires et les indications concernant votre voyage sont indiqués sur les fiches d'information. En cas de modifications, l'association vous contactera par téléphone dans les meilleurs délais avant le départ.</p> <p>Annulation : En cas d'annulation par l'adhérent, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous à titre de dédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'annulation n'entraîne pas des frais pour l'association : il sera demandé 1 € de frais administratifs. - l'annulation entraîne des frais pour l'association : il sera demandé la totalité des frais réclamés par nos différents partenaires. <p>(*) si la sortie est payante (**) En cas de cession de place, s'il existe une liste d'attente, cette dernière est prioritaire</p>		
Correspondants : Nicole Keller – 06.50.52.67.20 - Suzanne Contoux - 06.42.02.06.04 - Guy Pomarède - 06.87.74.22.03.		